

M. Sinnott: Je pose la question de privilège. Je veux que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre retire la déclaration selon laquelle j'aurais dénigré les gens des villes.

Une voix: Il ne l'a pas dit.

M. Sinnott: Oui, il l'a dit; le hansard le prouvera.

M. Knowles: L'honorable député ne peut trouver matière à une explication sur un fait personnel, car je ne l'ai pas nommé. Si sa conscience le gêne quand je parle de gens qui, à mots couverts, travaillent à diviser ouvriers et cultivateurs, qu'il s'arrange avec sa conscience.

M. Sinnott: Qui regardiez-vous?

M. Knowles: Je m'adressais à M. l'Orateur. Si le député de Springfield (M. Sinnott) le désire, je puis lui citer des pages du compte rendu où il donne à entendre que les citoyens ignorent combien les cultivateurs doivent peiner.

M. Sinnott: Et je n'hésiterai pas à le dire de nouveau.

M. Knowles: L'honorable député en a le droit; mais alors ne demandez pas à vous expliquer sur un fait personnel sous prétexte que vous n'avez pas dit ce que vous êtes disposé à répéter. Le fait dont il faut prendre conscience, c'est que les travailleurs, qu'ils peinent à l'usine ou sur la ferme, sont dans la même situation. Quand je réclame la réglementation des prix et le versement de subventions, quand je demande l'adoption de mesures propres à abaisser le coût de la vie et à améliorer la situation de nos gens, je cherche à améliorer le sort de la population des campagnes aussi bien que des villes.

M. Sinnott: Allons donc!

M. Knowles: En plus de m'être porté à la défense des cheminots et autres travailleurs des villes du Canada, j'ai voté en faveur de la motion qui tendait à améliorer la situation de nos producteurs de blé. Voilà qui devrait mettre à quia le député de Springfield.

M. Sinnott: Ne tentez pas de brouiller les cartes!

M. Knowles: Le député sait fort bien qu'au moment d'un scrutin qui devait décider si les producteurs de blé de l'Ouest du pays recevraient un prix plus élevé, il était dans l'édifice du Parlement mais qu'il n'a pas voté. Un peu plus tard, il a voté contre un amendement qui proposait un prix plus élevé, sans déterminer celui-ci toutefois.

M. Sinnott: Les cécéfistes ne m'ont jamais dicté ma conduite!

[M. Knowles.]

M. Knowles: Le député adopte donc une méthode populaire à la Chambre: parler en un sens et voter dans l'autre.

M. Sinnott: Balivernes que tout cela!

M. Knowles: Je tiens à signaler, tout en tenant compte de certaines affirmations formulées l'autre soir par le ministre du Commerce (M. Howe), que nous proposons de réglementer les prix mais non de les bloquer. Nous demandons qu'on établisse un rapport convenable entre les salaires des ouvriers urbains et leurs frais d'existence, d'une part, et entre les prix que reçoivent les cultivateurs pour leurs produits et le coût de ce qu'il leur faut acheter, d'autre part. N'est-ce pas là simple justice et respect de l'ordre? Le pays est actuellement dans l'anarchie économique. Le gouvernement, comme le signale le député de Lake-Centre, n'hésite pas à imposer des taxes mais il hésite à mettre ordre dans ce domaine et à soumettre les forces économiques aux principes du droit.

De fait, la doctrine socialiste, que j'accepte, pose en principe que la démocratie confère au peuple la souveraineté sur tout ce qui influe sur son existence. Il ne suffit pas que des corps législatifs exercent leur autorité à l'égard de quelques problèmes d'une portée toute théorique, car ce qui touche de plus près à l'existence même du peuple c'est d'abord la rémunération qu'il obtient pour son travail, à la ville ou à la campagne, et les prix qu'il doit verser pour s'assurer le niveau de vie auquel lui donne droit son travail.

Qu'on cesse donc de donner à entendre que nous réclavons l'immobilisation des prix et des salaires. Nous voulons la réglementation, c'est-à-dire un rajustement, par le haut dans certains cas, par le bas dans d'autres, afin d'assurer un juste rapport entre ce que le travailleur touche comme rémunération, sur la ferme et à la ville, et ce qu'il doit verser pour se procurer les articles nécessaires au maintien d'un niveau de vie convenable. Autrement dit, nous voulons ce que les cultivateurs appellent "le prix de parité". Nous le réclavons aussi pour les citoyens. Nous voulons qu'une parité raisonnable soit établie entre les salaires et le prix des articles nécessaires au maintien d'un niveau d'existence acceptable.

Soit dit en passant, la norme d'une existence convenable ne doit pas se fonder sur l'indice du coût de la vie pour la période 1935-1939. Voilà pourquoi le chiffre de 179.7 ne donne pas du tout une idée exacte de la situation. Il se fonde sur divers produits et services qui ne peuvent plus servir de base aujourd'hui. Actuellement, le coût de la vie est beaucoup plus élevé. Où est la différence,